

LYCEE CHAPTAL

45 boulevard des Batignolles - 75008 PARIS – Tél. 01.45.22.76.95 – Fax 01.44.70.13.68

www.lycee-chaptal-paris.free.fr

**INFORMATIONS ET INSTRUCTIONS POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION
ET VOTRE DOSSIER D'INTERNAT**

RENTREE 2011 - 2^{ème} année de C.P.G.E.

Etudiants internes scolarisés au lycée Chaptal en 2010/2011

Reportez-vous à chacun des éléments suivants :

Fiche SECRETARIAT	À éditer, à remplir et à nous retourner
Fiche INFIRMERIE	À éditer, à remplir et à nous retourner dans une enveloppe portant la mention « INFIRMERIE »
DOCUMENT FINANCIER : - Frais de pension et demi-pension - Frais de reprographie - Caisse de solidarité (participation volontaire et facultative) - Mécénat (participation volontaire et facultative) <i>(*)Ces chèques portant au dos vos nom et classe seront établis à l'ordre de l'agent comptable du lycée Chaptal</i> - Foyer Socio Educatif (participation volontaire et facultative) - Association sportive (participation volontaire et facultative)	À consulter - Chèque(*) à glisser dans une enveloppe portant la mention « INTENDANCE » - Chèque(*) à glisser dans une enveloppe portant la mention « Caisse de solidarité » - Chèque(*) à glisser dans une enveloppe portant la mention « Cordées » - Chèque établi à l'ordre du F.S.E., à glisser dans une enveloppe portant la mention « F.S.E. » - Chèque établi à l'ordre de l'UN.S.S., à glisser dans une enveloppe portant la mention « F.S.E. »
SECURITE SOCIALE	À consulter Formulaire d'affiliation à remplir obligatoirement et à nous retourner
Hébergements	À consulter
Bibliographies et conseils des professeurs	À consulter sur le site du lycée, début juillet
DOSSIER INTERNAT	À consulter et à retourner complet : Le règlement sera daté et signé impérativement par l'étudiant interne et les parents

*Votre inscription ne sera effective qu'après réception de votre **DOSSIER COMPLET**,
à retourner pour le **12 juillet 2011**, à l'adresse suivante :*

LYCEE CHAPTAL

Inscription en 2^{ème} année

45, boulevard des Batignolles

75008 PARIS

Année 20..../20....

FICHE SECRETARIAT

Les informations que vous êtes tenus de fournir dans ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives. La loi N°78-17 du 6/01/1978 vous reconnaît un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant que vous pouvez exercer soit auprès de votre établissement, soit auprès de votre rectorat d'académie.

CLASSE : LV1 : LV2 : LATIN : OUI ☐ NON ☐
OPTION (classes de MP * ou MP) : Spécialité (classes de LETTRES 2ème année) :

Identification de l'élève

e.mail :

NOM : Prénom :

Née le : Sexe : Masculin ☐ Féminin ☐

à (Commune de naissance) Code postal ou Pays :

Nationalité : N° de tél. mobile :

Scolarité antérieure

Années	Classes	Etablissements : Nom, Ville, Département ou Pays	Public/Privé
2010/2011			
2009/2010			
2008/2009			

Autorisez-vous la communication des bulletins scolaires à l'établissement d'origine OUI ☐ NON ☐

Régime envisagé : Externe ☐ Demi-pensionnaire ☐ Interne externalisé ☐ Interne ☐

Responsable légal n° 1, Lien de parenté :

NOM : Prénom :

Profession :

Adresse n° : Rue :

Ville : Code Postal : PAYS :

Tél. domicile : Tél. Travail : e.mail :

Autorise la communication de mon adresse aux fédérations de parents d'élèves : OUI ☐ NON ☐

Responsable légal n°2, Lien de parenté :

NOM : Prénom :

Profession :

Adresse n° : Rue :

Ville : Code Postal : PAYS :

Tél. domicile : Tél. Travail : e.mail :

Autorise la communication de mon adresse aux fédérations de parents d'élèves : OUI ☐ NON ☐

Responsable financier : Responsable légal n° 1 ☐ Responsable légal n° 2 ☐

Autre ☐ préciser) : NOM : Prénom :

Lien de parenté : Profession :

Ville : Code Postal : PAYS :

Tél. domicile : Tél. Travail : e.mail :

Nombre d'enfants scolarisés dans le secondaire (6è à Terminale) Nombre total d'enfants à charge :

Correspondant (obligatoire pour les internes, en Ile-de France)

NOM : Prénom :

Profession :

Adresse n° : Rue :

Ville : Code Postal :

Tél. domicile : Travail : Mobile :

Adresse de l'élève s'il n'habite pas chez ses parents :

N° : Rue :

Ville : Code Postal : Tél. :

Personne à prévenir en cas d'urgence (si parents absents) :

NOM : Tél. :

Date :

Signatures : Elève

Parents (des élèves mineurs)

FICHE INFIRMERIE

CLASSE :

COLLER

PHOTO

RECENTE

Année 20 / 20

Externe Demi-pensionnaire Interne-externé Interne chambre :

NOM :

(en majuscule)

Prénom :

Sexe : M F

Né (e) le : ____/____/____

à :

Nationalité :

Adresse pendant la scolarité:.....

Commune : Code Postal :

TELEPHONE : Mobile : ____-____-____-____-____ E-mail :@.....

RESPONSABLE LEGAL 1 :

NOM : Prénom :

Adresse :

Commune : Code Postal : Pays :

TELEPHONE : Domicile : ____-____-____-____-____ Travail : ____-____-____-____-____ Mobile : ____-____-____-____-____

Profession : E-mail :@.....

RESPONSABLE LEGAL 2 :

NOM : Prénom :

Adresse :

Commune : Code Postal : Pays :

TELEPHONE : Domicile : ____-____-____-____-____ Travail : ____-____-____-____-____ Mobile : ____-____-____-____-____

Profession : E-mail :@.....

CORRESPONDANT ou AUTRE PERSONNE A CONTACTER (en cas d'urgence)

NOM : Prénom :

Adresse :

Commune : Code Postal :

TELEPHONE : Domicile : ____-____-____-____-____ Travail : ____-____-____-____-____ Mobile : ____-____-____-____-____

Profession : E-mail :@.....

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille ou, pour les élèves internes, selon les modalités définies dans le règlement intérieur de l'établissement.

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitement en cours, précautions particulières à prendre) :

Joindre **OBLIGATOIREMENT** une copie du carnet de vaccinations.

Nom et n° de téléphone du médecin traitant :

Nom et n° de téléphone du médecin spécialiste :

Si votre enfant est atteint d'une maladie ou d'un handicap susceptible d'avoir un retentissement sur sa vie au sein de l'établissement, veuillez cocher la case ci-dessous.

Je joins un courrier sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin scolaire et/ou de l'infirmière scolaire.

Date : ____/____/20____

Signature du responsable légal :

Signature de l'élève majeur :

DOCUMENT FINANCIER CPGE

Frais de reprographie

En l'absence de manuels scolaires dans les classes préparatoires, l'établissement produit lui-même les documents pédagogiques nécessaires. C'est pourquoi, il est demandé à chaque étudiant de régler la somme de **70 euros** pour frais de reprographie, conformément à la délibération du Conseil d'Administration.

Cette somme est ramenée à 25 euros pour les étudiants boursiers.

Le chèque pour le règlement de cette somme à joindre impérativement au dossier d'inscription sera établi à l'ordre de **l'Agent Comptable du lycée Chaptal** et glissé dans une enveloppe portant la mention « INTENDANCE »

Caisse de Solidarité

La caisse de solidarité permet d'aider ponctuellement des élèves qui ont des difficultés (participation à des voyages ou sorties, aide pour la demi-pension...). Ces sommes sont gérées dans le cadre du budget de l'établissement et les secours sont attribués par le chef d'Etablissement sur les propositions de la commission des fonds sociaux.

Chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée CHAPTAL à glisser dans une enveloppe portant la mention « Caisse de solidarité » Participation indicative et facultative de 15€ ;

Mécénat

Dans le cadre de l'accès des boursiers en CPGE, le lycée Chaptal s'engage dans les Cordées de la réussite et crée une ligne budgétaire « cordées Chaptal »

Ce fonds permet d'aider les élèves boursiers pour des actions précises (stages de langues, achat de livres, aide pour l'internat,...).

Ce don réservé au post-bac vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt. (Certificat fourni sur demande)

Chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée CHAPTAL à glisser dans une enveloppe portant la mention « Cordées »

Foyer

Le foyer permet de financer des activités culturelles, éducatives et de prévention (exemple : rémunération des intervenants ou des associations , places de théâtre..)

Chèque à l'ordre du FSE à glisser dans une enveloppe FSE : participation indicative et facultative de 15€.

Association sportive

L'UNSS permet d'offrir aux élèves des activités sportives encadrées par les enseignants d'EPS avec la participation à des compétitions .L'association sportive investit dans du matériel sportif qui profite à tous les élèves.

Chèque à l'ordre de l'UNSS à glisser dans une enveloppe FSE : participation indicative et facultative de 15€.

Tarifs d'internat et de demi-pension

Les formulaires d'inscription en qualité d'interne, d'interne-externé ou de demi-pensionnaire seront remis aux élèves le jour de la rentrée.

Le paiement des frais de restauration pour le 1^{er} trimestre fera l'objet d'un courrier des services d'intendance.

A titre indicatif, tarifs 2011 au forfait, pour les C.P.G.E.:

Libellé	Tarifs annuels	03/01/11 au 07/05/11 7 quinzaines	09/05/11 02/07/11 4 quinzaines	05/09/11 au 17/12/11 7 quinzaines
INTERNES	2198,88	855,12	488,64	855,12
INTERNES-EXTERNES	1745,28	678,72	387,84	678,72
DEMI-PENSION 6 jours	758,16	294,84	168,48	294,84
DEMI-PENSION 5 jours	689,40	268,10	153,20	268,10
DEMI-PENSION 4 jours	561,60	218,40	124,80	218,40

Sécurité Sociale

Vous entrez dans l'enseignement supérieur, l'affiliation à la sécurité sociale devient obligatoire.

Les mutuelles étudiantes LMDE et SMEREP serviront de support pour l'affiliation en ce qui concerne la sécurité sociale uniquement. Pour la couverture mutuelle, vous avez toute liberté de rester rattaché à la mutuelle de vos parents, si cela est possible, ou de cotiser pour le volet mutuelle d'un de ces deux organismes, en vous adressant directement à eux.

Vous devez remplir et nous rendre les 2 Formulaires « Sécurité sociale inscription » et « Sécurité sociale attestation » ci-joints,

et y noter votre numéro INSEE (sécurité sociale), reçu à votre domicile par courrier l'année du baccalauréat.

- Etudiants étrangers :
 - EEE et Suisse : pas d'affiliation si vous êtes titulaire pour toute l'année universitaire d'une carte Européenne d'Assurance Maladie (fournir obligatoirement une attestation).
 - Hors EEE et Suisse : affiliation obligatoire et payante, gratuite pour les boursiers du gouvernement français (fournir attestation).
- si vous restez couvert par la sécurité sociale de vos parents : vous devez fournir l'attestation du Centre de Sécurité Sociale du **régime spécifique ou des Indépendants (RSI)** du parent qui vous couvre pour l'année en cours du 01/10/11 au 30/09/12, et non l'attestation carte vitale.



Profession du parent dont vous dépendez pour la sécurité sociale	Vous avez entre 16 ans et 19 ans au 1/10/2012	Vous avez entre 20 ans au 1/10/2012	Vous avez entre 21 et 28 ans au 1/10/2012
Salarié du secteur privé, fonctionnaire de L'Etat, ouvrier d'Etat, salarié agricole ou Exploitant agricole, praticien conventionné (sauf option profession libérale), agent des collectivités locales, artiste et auteur, demandeur d'emploi allocataire.	Sécurité étudiante obligatoire et gratuite : <i>vous êtes : « Ayant Droit Autonome (ADA) »</i>	Sécu étudiante obligatoire et payante -gratuit si boursier fournir attestation -	Sécu étudiante obligatoire et payante -gratuit si boursier fournir attestation -
Commerçant, artisan, profession libérale (travailleur non salarié, non agricole), militaire, agent EDF-GDF, RATP, personnel des mines, clerks, employés de notaire, Sénat, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.	Vous restez couvert (e) gratuitement par la Sécurité sociale de vos parents fournir attestation	Sécu étudiante obligatoire et payante -gratuit si boursier fournir attestation -	Sécu étudiante obligatoire et payante -gratuit si boursier fournir attestation -
Marine marchande, Port autonome de Bordeaux, Théâtre National de l'Opéra et Comédie Française, Assemblée Nationale, Fonctionnaire international (ONU) ...	Vous restez couvert (e) gratuitement par la Sécurité sociale de vos parents fournir attestation	Vous restez couvert (e) gratuitement par la Sécurité sociale de vos parents fournir attestation	Sécu étudiante obligatoire et payante -gratuit si boursier fournir attestation -

- **LE DOCUMENT D'ATTESTATION VOUS SERA RENDU DES LA RENTREE : NE SERONT ADMIS EN COURS QUE LES ELEVES A JOUR DE LEUR AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE.**
- **POUR CEUX QUI SONT ASSUJETTIS AU PAIEMENT, LES INSTRUCTIONS SERONT DONNEES A LA RENTREE.**

ATTESTATION D’AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE
--

Etablissement d’enseignement supérieur

<i>NOM</i>	<i>LYCEE CHAPTAL</i>
<i>Adresse</i>	<i>45, Boulevard des Batignolles</i>
<i>CP Ville</i>	<i>75008 PARIS</i>
<i>N° agrément</i>	<i>2285</i>

Année universitaire : 2011-2012**Etudiant**

N° Sécurité Sociale :

Nom :

Prénom :

Né(e) le : à :

Nationalité :

Affiliation

Date d’effet : 01/10/2011

- Ayant Droit Autonome : Oui / Non*
 - Cotisant : Oui / Non*
- Boursier : Oui / Non*

Centre de paiement :

- 617 (SMEREP)*
- 601 (LMDE)*

*Rayer la mention inutile

Fait à Paris, le pour valoir ce que de droit.

Pour le Chef d’établissement,
Cachet et signature

SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

Votre Identité (à compléter en majuscule)

Civilité : ☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

Nom de naissance : _____

Nom d'usage : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : ____ / ____ / _____

Lieu de naissance (Département et commune) : _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Numéro de sécurité sociale : ____ - ____ - ____ - ____ - ____ - ____ - ____ - ____ - ____ - ____

Téléphone : _____

Mail : _____

Votre affiliation au régime étudiant de Sécurité Sociale

Centre Payeur : ☐ 617 SMEREP

☐ 601 LMDE

Cocher une case obligatoirement.

Votre statut : ☐ Ayant-droits autonome

☐ Cotisant

☐ Boursier

Date : ____ / ____ / _____

Signature : _____

Partie réservée à l'établissement : Lycée Chaptal 45, Bd des Batignolles 75008 Paris

N° d'agrément : 2285

Cotisation : ☐ Acquittée le : ____ / ____ / _____

☐ Exonération

Affiliation à compter 01 Octobre 2011

Date : : ____ / ____ / 2011

Signature : _____

Pièces à fournir : pour tous : original de votre Relevé d'Identité Bancaire ou Postale (si RIB tiers, joindre autorisation de virement) et votre déclaration de médecin traitant.

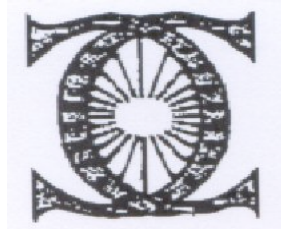
Si boursier : attestation de bourse.

Si Ayant Droit Autonome (moins de 20 ans) : photocopie de l'attestation d'ouvreur de droit (père, mère, tuteur) vous faisant apparaître en tant que bénéficiaire.

LYCEE CHAPTAL
45 Boulevard des Batignolles
75008 PARIS

Tél. : 01.45.22.76.95

Fax : 01.44.70.13.68



REGLEMENT DE L' INTERNAT

REGLEMENT DE L'INTERNAT

Annexe du règlement intérieur du lycée

L'attribution d'une place d'internat constitue un avantage important : cet avantage est accordé pour une année scolaire et renouvelable une fois sur décision du chef d'établissement.

Nous attendons du bénéficiaire qu'il s'en montre digne par sa tenue générale, le sérieux de son travail et sa régularité dans l'effort.

Ce régime est celui de l'auto discipline, sous la responsabilité des CPE et des maîtres d'internat.

Nous nous réservons à tout moment, après les avertissements d'usage, ou directement en cas d'infraction grave, la possibilité de retirer cette faveur à qui ne la mériterait plus.

La limite de notre capacité d'accueil interdit la possibilité de redoublement d'une classe de concours en qualité d'interne.

1 – FONCTIONNEMENT DE L'INTERNAT

- Horaires

- ◆ Lever : 7h00
- ◆ Petit déjeuner : 7h30 – 7h50
- ◆ Déjeuner : 11h30 – 13h30
- ◆ Dîner : 18h45 – 19h30, sauf les vendredis : 18h45 - 19h15
- ◆ Appel : 22h00

N.B. : Les internes-externés doivent quitter l'établissement avant 22 heures et jusqu'à 7h25.

- Le correspondant

L'inscription à l'internat est subordonnée à la désignation d'un correspondant par les familles ne résidant pas dans la banlieue immédiate (notamment outre-mer et étranger), et à l'acceptation par ce correspondant de la responsabilité réelle impliquée par cette charge : il peut être appelé à remplacer la famille et à prendre une décision en cas d'urgence. Il s'engage à accueillir l'élève quand l'internat est fermé, lorsque l'élève est souffrant, ou en cas de sanctions disciplinaires, ou de mesures exceptionnelles ; il s'engage à régler les frais d'internat en cas de défaillance de la famille (cf. la fiche de correspondant).

- Infirmierie

Le service d'infirmierie est ouvert aux élèves de 8h00 à 16h00 les lundis, mardis et jeudis, de 8h00 à 13h00 le mercredi et de 8h00 à 13h30 le vendredi.

En plus des horaires habituels d'ouverture du service de l'externat, les internes peuvent se rendre directement à l'infirmierie tous les matins de 7h00 à 8h00 et après 21h00 les lundis, mardis et jeudis.

Les internes qui sont malades sont pris en charge dès le matin à l'infirmierie et avant le ménage des chambres. L'infirmière informera dès que possible la famille ou le correspondant des suites à organiser selon l'état de santé de l'étudiant.

Un médecin est attaché à l'établissement et assure une permanence à l'infirmierie tous les mardis de 19h30 à 20h30. En dehors des horaires de cette permanence, les frais médicaux et de transport (si urgences ou hospitalisation) sont à la charge de la famille.

Lorsque l'infirmière n'est pas de service, le protocole d'urgence s'applique. (Protocole affiché)

- Blanchisserie

Les internes ont accès à un local contenant lave-linge et sèche linge.

- Vacances

L'internat ferme lors des congés scolaires. Les internes quittent l'internat le dernier jour des cours : soit avant 19h en semaine, soit avant 13h le samedi.

Les internes se rendent dans leur famille ou chez leur correspondant. En aucun cas, ils ne peuvent occuper leur chambre. L'accueil au retour est assuré à partir de 19h, la veille de la reprise des cours.

- Cartes d'internat

Tout élève interne doit être en possession de sa carte d'étudiant préparatoire interne, fournie lors de l'inscription. Elle lui permettra de justifier à tout moment sa qualité d'interne.

2 – SORTIES - ABSENCES

- Sorties : Les sorties sont libres entre 18h et 22h

Une seule sortie en semaine est autorisée au-delà de 22h et jusqu'à 0h30, jour au choix de l'interne. La demande écrite doit être effectuée au préalable auprès du C.P.E, même le week-end.

L'autorisation de sortie écrite des parents est indispensable pour les mineurs (formulaire disponible à la vie scolaire).

Lors de chaque sortie de l'établissement les internes doivent **obligatoirement laisser leur carte à la loge et la reprendre en rentrant, que ce soit en semaine ou le week-end.**

L'appel des internes est effectué tous les soirs de 22h à 22h30. L'étudiant non rentré à 22h (ou 0h30 quand il y est autorisé) s'expose à des sanctions qui pourront aller jusqu'à l'exclusion temporaire, ou définitive, de l'internat.

- Week-end

S'il n'y a pas de cours ou de devoir sur table le samedi matin, les élèves internes pourront rentrer chez eux ou chez leur correspondant dès le vendredi soir. Les élèves mineurs fourniront une demande d'autorisation écrite de leurs parents pour l'année.

Tous laisseront leur carte à la loge en partant et la reprendront à leur retour le dimanche avant 22h ou le lundi matin dès 7h.

Le veilleur de nuit signalera tous les manquements à ces règles, qui feront l'objet de sanctions.

Les élèves qui le souhaitent peuvent rester à l'internat tout le week-end, les repas du samedi soir, et du dimanche ne sont pas assurés dans l'établissement.

Pendant le week-end les internes sont encadrés par un maître d'internat présent dans sa chambre et par un responsable du lycée.

Les internes peuvent rentrer dans leur famille et chez leur correspondant tous les week-ends.

Les élèves qui restent le week-end doivent obligatoirement s'inscrire le jeudi soir auprès du maître d'internat. Un seul repas est servi, le samedi midi.

- Absences

Toute absence prévisible doit être signalée dès que possible (lettre, téléphone, télégramme) au C.P.E. d'internat. En particulier, le non-retour après des vacances ou un week-end.

En revanche, un élève interne, présent à l'internat et absent en cours, sans raison valable et sans autorisation du C.P.E. d'internat, s'expose à une sanction.

Les absences de l'internat du 3^{ème} trimestre en raison des concours constituent une raison valable. Les internes concernés doivent faire une demande auprès du C.P.E. avant les vacances de Pâques ; les cours de préparation aux oraux reprenant en mai, la pension reste due pour tout le 3^{ème} terme.

3 – DISCIPLINE ET REGLES DE VIE

L'admission à l'internat implique de la part des élèves l'engagement d'observer les règles du savoir-vivre en collectivité qui impose le respect du travail et du repos des camarades, ainsi que des locaux et des matériels mis à la disposition de tous.

- Les chambres

Dès leur arrivée à l'internat, les élèves apposeront sur la porte de leur chambre une étiquette comportant leurs nom et prénom.

Les chambres doivent obligatoirement être libérées entre 9h et 11h pour permettre aux agents de faire le ménage. Chaque matin les élèves sont tenus de faire leur lit, de ranger leur chambre et de ne laisser aucun objet ni habit sur le sol.

L'usage des appareils électriques de puissance (radiateurs, bouilloires, télévisions, magnétophones ...) et des réchauds à gaz est strictement interdit. L'appareil sera confisqué et l'élève passible d'une sanction lourde.

L'utilisation d'appareils sonores doit se faire dans le respect de la tranquillité de tous, c'est-à-dire en écoute individuelle.

L'utilisation d'un ordinateur portable est autorisée.

En aucun cas, les internes ne peuvent amener des camarades externes, demi-pensionnaires ou internes-externés, ou des personnes étrangères à l'établissement, dans les dortoirs.

Toute infraction à cette règle serait sévèrement sanctionnée.

Les familles sont reçues au Parloir.

- Travail et vie en communauté

Au début de l'année, 2 délégués sont élus pour l'internat et un par dortoir. Ils constituent un lien entre leurs camarades et les responsables de l'internat. Un panneau d'affichage est à leur disposition dans le dortoir 3.

Entre 21h et 7h du matin, le silence doit être garanti : pas de visites entre internes, pas de stationnement ni de déambulations dans les couloirs.

WIFI : L'internat est équipé de bornes wifi qui permettent aux élèves détenteurs d'ordinateurs portables de se connecter à internet. Les codes et les numéros d'accès seront distribués courant septembre.

Chaque interne s'engage à éviter toute négligence qui puisse accroître les dépenses d'éclairage et de nettoyage des locaux, à ne pas détériorer le matériel : toute dégradation fera l'objet d'une réparation financière et d'une sanction.

Les internes ne doivent apporter et laisser à l'internat ni argent, ni objet de valeur, ni vêtement coûteux.

L'administration ne saurait être tenue responsable des disparitions survenues par non respect de cette règle.

Les douches ne sont à disposition des internes que de 7h à 9h et de 19h à 23h.

Les internes travaillent le soir, soit au CDI, soit dans leurs chambres, soit dans les salles mises à leur disposition.

Le gymnase sera à la disposition des internes le soir dans la mesure où les usagers mettront sur pied une organisation stricte comportant un responsable des matériels et de la tenue des locaux de, 20h à 21h30.

Une télévision est à disposition des élèves en salle 78bis jusqu'à 22h en semaine, au-delà de cet horaire, une demande doit être faite auprès du C.P.E.

Le week-end, le self 3, contenant un appareil micro-onde est à la disposition des internes qui peuvent l'utiliser comme une tisanerie.

Accès au service de restauration : une carte de self est distribuée à chaque interne pour accéder au service de restauration. En cas d'oubli, les personnels de vie scolaire interviendront à titre exceptionnel. En cas de détérioration ou de perte, l'élève devra obligatoirement renouveler cette carte auprès des services d'intendance, au tarif fixé par le Conseil d'Administration.

- Le bizutage

Le bizutage à l'internat est strictement interdit, comme partout ailleurs, par la loi.

On ne peut tolérer les stupides, inutiles et dangereuses brimades individuelles, non plus que les manifestations collectives infantiles et de mauvais goût. Les élèves internes, autant que ceux qui rentrent chez eux chaque soir, ont besoin de se mettre au travail de façon intense et concentrée dès le premier jour de la rentrée.

De ces premiers moments, dépendent en grande partie leur adaptation et la réussite de leur année scolaire.

- Tabac et produits stupéfiants

Conformément à la loi, il est strictement interdit de fumer dans tout l'établissement, même dans la cour. De même la détention ou l'usage de toute boisson alcoolisée ou produit stupéfiant sont interdits et passibles de sanctions.

- Sanctions

Ce règlement spécifique à l'internat est élaboré dans la continuité du règlement intérieur du Lycée CHAPTAL. Tout manquement sera sanctionné selon la même échelle de sanctions : avertissement, exclusion temporaire et sanctions prises par le Conseil de Discipline, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Tout élève admis à l'internat s'engage par le fait même à respecter chacune des dispositions de ce règlement.

Règlement adopté par le Conseil d'Administration le 19/06/2007

LYCEE CHAPTAL
75008 PARIS

VOLET – REPONSE

REGLEMENT INTERNAT

NOUS, soussignés,

Père ou mère (1).....

Correspondant.....

Elève.....de la classe de

Déclarons avoir pris connaissance du règlement de l'internat et en accepter toutes les dispositions.

Signature des Parents

Signature du Correspondant

Signature de l'élève

(1) *Rayer la mention inutile*



Lycée CHAPTAL
45 Bd des Batignolles
75008 PARIS
Tél : 01 45 22 76 95
Fax : 01 45 70 13 68

Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles

Année 20 - 20

INTERNAT : FICHE CORRESPONDANT

La désignation d'un correspondant majeur et agréé résidant à Paris est obligatoire pour tout élève interne. A titre exceptionnel, elle n'est pas exigée pour les familles résidant dans les académies de Versailles et Créteil.

Je soussigné : NOM : Prénom :

Né le

Profession :

Degré de parenté éventuel avec l'élève :

Résidant à :

..... Téléphone :

Déclare accepter d'être correspondant de l'élève :

.....de la classe :

Et m'engage à recevoir celui-ci à mon domicile (1)

- En cas de fermeture de l'établissement :
 - Vacances
 - Epidémie
- En cas de maladie grave ou de faute disciplinaire incompatibles avec sa présence au lycée.

Et (si la famille réside hors du territoire français métropolitain), à payer les frais de pension en cas de défaillance de la famille ou de l'élève.

J'ai pris connaissance de l'article du règlement de l'internat précisant que celui-ci est fermé pendant les vacances et congés.

Date et Signature :

A faire précéder obligatoirement de la mention manuscrite : Lu et approuvé.

.....
(1) joindre une quittance EDF/GDF. Aucune demande d'inscription à l'internat ne comportant pas cette pièce ne sera retenue.

Lycée Chaptal
45, Boulevard des Batignolles
75008 Paris
01 45 22 76 95

Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles

INTERNAT RENSEIGNEMENTS

Inscription à l'internat

Imprimer les documents d'internat et les envoyer par la poste le 20 Août 2011 au plus tard à :

Vie scolaire CPGE / Internat
Lycée Chaptal
45, Bd des Batignolles
75008 Paris

Votre inscription sera définitive lorsque nous aurons reçu le dossier complet :

- 1) la fiche d'interne avec sa photo
- 2) le volet du Règlement Intérieur signé
- 3) la fiche « correspondant », pour les élèves non franciliens
- 4) l'autorisation mineur, si c'est le cas
- 5) 2 photos d'identité.

Consignes pour la rentrée scolaire 2011/2012

Cette année les internes rentreront le lundi 5 Septembre 2011,

- de 8h à 9h30 pour les 2ème années (début des cours à 10h)
- de 8h à 12h pour les 1ères années (début des cours après le repas).

Ils se présenteront aux Conseillers Principaux d'Education, dans la Cour des Prépas .

Constitution du trousseau

Le trousseau minimum de tout élève interne comprend, à titre indicatif :

- 1 oreiller
- 2 taies d'oreiller, 4 draps de lit, neufs ou en très bon état pour un lit d'une personne (blancs ou couleur grand teint) ou 2 draps housses et 2 enveloppes de couette pour les élèves qui préfèrent utiliser une couette personnelle.
- 6 serviettes de toilette
- 6 gants de toilette
- 12 gilets de corps ou T-shirts
- 6 chemises ou polos
- 4 pantalons
- pulls, sweats

- 3 pyjamas
- 12 slips ou caleçons
- 12 paires de chaussettes
- 2 sacs à linge.

L'établissement fournit deux couvertures de laine par élève.
Les élèves ont accès à deux machines à laver le linge et deux sèche linge.

**Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles
Lycée Chaptal
Paris**

*coller une photo
ici*

Année 2011 - 2012

INTERNAT : FICHE ELEVE

Chambre :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

à :

Classe :

N° de téléphone portable :

Adresse email :

Nom du responsable légal :

Adresse :

Ville

Code postal :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Nom du responsable correspondant :

(obligatoire pour les non franciliens)

Adresse :

Ville

Code postal :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Personne à prévenir en cas d'accident, de maladie :

Adresse :

Ville

Code postal :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :



Lycée CHAPTAL
45 Bd des Batignolles
75008 PARIS
Tél : 01 45 22 76 95
Fax : 01 44 70 13 68

Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles

Année 2011 - 2012

INTERNAT : ELEVE MINEUR

Le Règlement de l'Internat prévoit les horaires de sorties autorisés au chapitre 2 ainsi :

- *« Sorties : Les sorties sont libres entre 18h et 22h*

Une seule sortie en semaine est autorisée au-delà de 22h et jusqu'à 0h30, jour au choix de l'interne. La demande écrite doit être effectuée au préalable auprès du C.P.E, même le week-end.

L'autorisation de sortie écrite des parents est indispensable pour les mineurs (formulaire disponible à la vie scolaire). »

Je soussigné

responsable de l'élève :

☐ autorise

☐ n'autorise pas

mon enfant mineur à sortir aux horaires prévus par le Règlement de l'Internat.

Fait à Paris, le

signature :